

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Réunion du 2 juillet 2020**

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p><b>Avis n°1</b></p> <p>Au sujet des psychologues de l'Education Nationale, la cour des comptes préconise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des psychologues dans les services de santé et envisage leur détachement vers les ARS</li> <li>- Une augmentation de leur temps de travail sur la base de 1607 heures annuelles.</li> </ul> <p>Le CHSCT M considère que de telles dispositions si elles étaient suivies, mettraient gravement en cause le statut et les conditions de travail de ces personnels.</p> <p>Il demande que ce rapport n'ait pas de suites et le maintien des psychologues de l'EN comme fonctionnaires d'Etat du Ministère de l'Education Nationale</p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront</i></p> <p><i>consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>